



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25159442



- 4 DEC. 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0792 314 113**

Nom

(en entier) :

Groupement Forestier Citoyen

(en abrégé)

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Académie 53 - 4000 Liège**

Objet de l'acte : **Nominations-Démissions**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2024

Il y a eu deux démissions d'administrateurs : Gaëlle Thibout pour des raisons personnelles et non liées à la coopérative et celle de Jean-Guillaume Joly, qui a émis des critiques plutôt liées au formalisme et au cadre légal/statutaire qu'il a estimé insuffisamment respecté.

L'Assemblée générale renouvelle les mandats de Nicolas Franka et Nicolas Spineux pour une durée de 5 ans. L'Assemblée générale ne renouvelle pas les mandats de Marie Dal Pont, Bernard Dinon, Valentin Derbaix à qui a été donné décharge pour leur mandat.

L'Assemblée générale nomme, en tant qu'administrateurs/trices, pour une durée de 5 ans :

- Marc Dufrêne
- Barbara de Radiguès
- Bénédicte de Thysebaert
- Maarten Roels
- Stéphane Boulanger
- Hubert Bedoret

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2025

Organe d'administration actuel et exhaustif : Nicolas Franka, Marc Dufrêne, Bénédicte de Thysebaert. Tous les autres membres passés sont révoqués (suite à leur lettre de démission datée du 18 novembre 2024).

Décharge à l'administrateur délégué démissionnaire Nicolas Spineux et nomination de l'administrateur délégué Nicolas Franka.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2025

Approbation de la démission de Bénédicte de Thysebaert à qui la décharge a été prononcée.

Nomination de Vincent Mekarni, François Defoeux, Johan Van Hoyer.

Nicolas FRANKA
Administrateur

déposés en même temps : copies des actes en entier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)